



Conseil "Transports, télécommunications et énergie" (Énergie)

Luxembourg, le 11 juin 2018

Présidence: **Temenoujka Petkova**, ministre de l'énergie de la République de Bulgarie

Représentants de la Commission européenne: **Miguel Ángel Arias Cañete**, membres de la Commission

Heure de début: 10 heures

Les ministres de l'énergie centreront principalement leurs travaux sur la poursuite des travaux législatifs concernant le paquet "énergie propre". Le Conseil devrait arrêter une orientation générale concernant le règlement sur l'**ACER**, l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie.

Ce texte actualise le règlement sur l'ACER en révisant le fonctionnement, le rôle et les missions spécifiques de cette agence.

La présidence informera les ministres sur les trois propositions législatives du paquet "énergie propre" qui font actuellement l'objet de négociations avancées dans le cadre du trilogue: le règlement concernant la **gouvernance** de l'Union de l'énergie, la directive sur les **énergies renouvelables** et la directive sur l'**efficacité énergétique**. La présidence informera les ministres de l'état d'avancement des négociations en cours avec le Parlement européen sur ces trois dossiers.

La Commission européenne informera les ministres sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les **relations extérieures dans le secteur de l'énergie**.

La future **présidence autrichienne** présentera son programme de travail concernant les questions énergétiques.

Il s'ensuivra un déjeuner informel au cours duquel les ministres de l'énergie discuteront du paquet "énergie propre".

Conférence de presse: à l'issue de la session

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante:
<https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/110005>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

RÈGLEMENT SUR L'ACER

Le Conseil devrait arrêter sa position, appelée "orientation générale", concernant le règlement sur l'ACER, l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie. Ce règlement définit le fonctionnement, le rôle et la portée des missions spécifiques de l'agence. Celle-ci ne se verra confier de nouvelles tâches et compétences sur le plan réglementaire que si une participation adéquate des États membres est garantie. Cela se fera par l'adoption d'actes législatifs de l'Union dans le cadre de la procédure législative ordinaire ou par l'adoption d'actes d'exécution.

L'ACER est déjà parvenue à améliorer la coordination entre les régulateurs sur des questions transfrontalières. L'agence a été officiellement lancée en mars 2011 et a son siège à Ljubljana, en Slovénie. Depuis sa création, l'agence a reçu de nouvelles et importantes missions concernant la surveillance des marchés de gros, ainsi que dans le domaine des infrastructures énergétiques transfrontalières.

Pour assurer une plus grande intégration des marchés et évoluer vers une production d'électricité plus variable, il faut s'attacher davantage à coordonner les politiques énergétiques nationales avec les pays voisins et à mieux exploiter les possibilités d'échanges transfrontaliers d'électricité. Cette approche coordonnée permet aux États membres de l'UE de se préparer à faire face à des crises d'approvisionnement imprévues et à assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Le réseau électrique de l'Union est étroitement interconnecté et il est de plus en plus nécessaire que les pays voisins coopèrent pour préserver la stabilité du réseau et intégrer de grands volumes d'énergies renouvelables.

Orientation générale (projet) (doc. [8699/18](#))

Proposition de la Commission (doc. [15149/16](#)).

[Site web de l'ACER](#)

DIVERS

Règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie

La présidence informera les ministres sur l'évolution récente des négociations avec le Parlement européen au sujet du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie. Des trilogues se sont tenus les 21 février, 26 avril et 23 mai. Le prochain trilogue aura lieu le 19 juin.

Note (doc. [9287/18](#))

Proposition de la Commission (doc. [15090/1/16 REV 1](#) + [ADD 1 REV 1](#))

Directive sur les énergies renouvelables

La présidence informera les ministres sur l'évolution récente des négociations avec le Parlement européen au sujet de la directive sur les énergies renouvelables. Des trilogues se sont tenus les 27 février, 27 mars, 17 mai et 31 mai. Le prochain trilogue aura lieu le 13 juin.

Note (doc. [9287/18](#))

Proposition de la Commission (doc. [15120/16](#)).

Directive relative à l'efficacité énergétique

La présidence informera les ministres sur l'évolution récente des négociations avec le Parlement européen au sujet de la directive relative à l'efficacité énergétique. Des trilogues se sont tenus les 22 février, 20 mars, 16 mai et 30 mai. Le prochain trilogue aura lieu le 13 juin.

Note (doc. [9287/18](#))

Proposition de la Commission (doc. [15091/16](#) + [ADD 1](#)).

Derniers développements en matière de relations extérieures dans le domaine de l'énergie

Ce point de l'ordre du jour consistera en la présentation par la Commission européenne d'un point d'information à l'intention des ministres de l'énergie.

Programme de travail de la future présidence autrichienne

La délégation autrichienne informera les ministres sur le programme de travail et les priorités de sa présidence dans le domaine de l'énergie.

La présidence autrichienne souhaite consacrer ses efforts à **l'édification d'une union de l'énergie forte et résiliente** afin d'ouvrir la voie à un système énergétique sûr et durable fondé sur les énergies renouvelables. Faire avancer les travaux sur le paquet "énergie propre" constituera l'une de ses priorités.

L'Autriche axera ses efforts en particulier sur **l'organisation du marché de l'électricité**, élément déterminant pour le fonctionnement du futur système énergétique. La réunion informelle des ministres de l'énergie qui se tiendra les 17 et 18 septembre 2018 à Linz constituera une étape importante dans l'élaboration d'un consensus sur les dossiers législatifs restants du paquet "énergie propre".

La présidence autrichienne, qui s'intéresse en particulier aux **technologies énergétiques innovantes**, inscrira **l'hydrogène renouvelable, les technologies de stockage et le rôle des industries à forte intensité énergétique dans le cadre de la transition énergétique** à l'ordre du jour de la réunion informelle de septembre.

La 11^e conférence sur le plan SET, qui se tiendra les 20 et 21 novembre 2018 à Vienne, sera consacrée aux **technologies énergétiques innovantes** et sera centrée sur les thèmes suivants:

- Les villes et les bâtiments intelligents et résilients
 - Les systèmes énergétiques durables (renouvelables et stockage)
 - L'efficacité énergétique dans l'industrie
 - Les projets communs en vue d'atteindre les objectifs de l'UE à l'horizon 2030
- et les possibilités offertes par la nouvelle plateforme de financement pour les énergies renouvelables

La présidence autrichienne souhaite stimuler le dialogue au-delà des frontières nationales et institutionnelles. Elle cherche à encourager une coopération active entre les organisations internationales dans le domaine de l'énergie et à renforcer les relations de l'UE et de ses États membres dans le domaine de l'énergie.

Informations communiquées par la délégation autrichienne (doc. [7683/18](#))

Thème de la discussion du déjeuner

Au cours du déjeuner informel, les ministres discuteront du paquet "énergie propre".